

RAPPORT N° 05/7-42  
au Conseil Municipal

OBJET

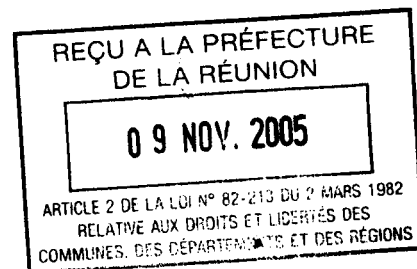
MISE A LA REFORME DE MATERIELS ET DE MOBILIERS  
OBSOLETES ET VETUSTES DES SERVICES COMMUNAUX

Aux termes de l'Article L. 1311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les biens du domaine public des Communes sont inaliénables et imprescriptibles, et le restent s'ils n'ont pas été préalablement déclassés.

Eu égard à la nécessité de réformer divers matériels et mobiliers (obsolètes ou hors d'usage) répertoriés en annexe, je vous demande :

- de prononcer leur déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune,
- d'approuver leur mise à la réforme,
- de m'autoriser à les mettre au rebut.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Jean-Jacques MOREL

DELIBERATION N° 05/7-42  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 3 novembre 2005

OBJET

MISE A LA REFORME DE MATERIELS ET DE MOBILIERS  
OBSOLETES ET VETUSTES DES SERVICES COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-42 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

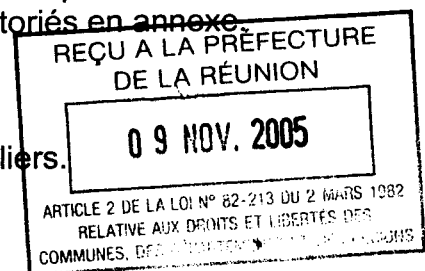
Prononce le déclassement du domaine public au domaine privé de la Commune de matériels et mobiliers (obsolètes ou hors d'usage) répertoriés en annexe.

ARTICLE 2

Approuve la mise à la réforme desdits matériels et mobiliers.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à les mettre au rebut.



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Yves MOREL

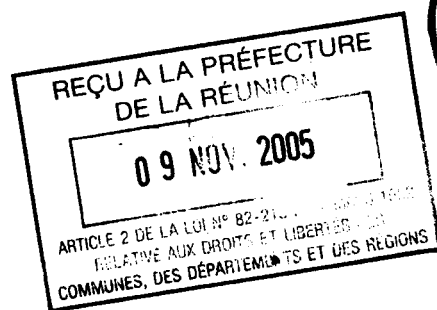
**MISE A LA REFORME  
DE MATERIELS ET DE MOBILIERS OBSOLETES ET VETUSTES  
DES SERVICES COMMUNAUX**

1/1

LIBELLE	QUANTITE
ARMOIRES FRIGORIFIQUES	2
TABLES RECTANGLES PIETEMENT TUBE CARRE PLATEAU MELAMINE	11
TABLES RONDES PIETEMENT TUBE CARRE PLATEAU BOIS	9
CHAISES A ROULETTES	2
FAUTEUIL TISSU	1
BUREAUX METALLIQUES	4
BUREAUX PIETEMENT TUBE CARRE PLATEAU MELAMINE	2

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
en séance du jeudi 3 novembre 2005  
et annexé à la Délibération n° 05/7-42

Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL